



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

L'an deux mil vingt-trois, le 28 du mois de novembre à 14h30

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de BARBATRE, dûment convoqué, conformément à l'article L 2121.17 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Louis GIBIER.

Nombre de conseillers en exercice : 17

Nombre de conseillers présents : 9

Date de la convocation : le 21 novembre 2023

Présents : M. Louis GIBIER, Président, Mme Catherine COESLIER, Vice-Présidente, M. Jean-Maurice FOUASSON, Mme Marie-Henriette ELIE, Mme Colette GROIZARD, Mme Christianne COGNÉE, M. Guy ATLE, Mme Danielle COMBE, Mme Lucienne CHARON

Absents ayant donné un pouvoir : M. Fabrice ROUSSEAU (pouvoir donné à Louis GIBIER), Mme Christiane FOURAGE (pouvoir donné à Mme Lucienne CHARON)

Absents : Mme Sylvie GUEGUEN, Mme Myriam PRAUD, Mme Mireille DENIS, Mme Juliette SEGUIN, Mme Martine POMARE, M. Patrice RAIMOND

Désigné secrétaire de séance : M. Jean-Maurice FOUASSON

DEL2023-31 : Budget annexe La Rocterie – Approbation de l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre des travaux de construction de La Rocterie 2

Par délibération du 3 mai 2018, le Conseil d'Administration du CCAS de Barbâtre a validé le choix de la maîtrise d'œuvre pour la construction de la résidence autonomie et a retenu le groupement représenté par le cabinet Triade et composé de la SAS ECB/OPC, de la SARL Arest, de la SA Isocrat et de la SARL Ecce Terra.

Le cabinet Triade a informé le CCAS de Barbâtre d'une modification résultant de la prolongation du délai d'exécution des travaux et de la nécessité de procéder à un transfert de solde des honoraires de la SARL Ecce Terra.

Ainsi, pour le présent avenant, les modifications prévues sont les suivantes :

- Avenant n° 1..... Prolongation du délai d'exécution avec une incidence financière de 30 708,24 € HT
- Avenant n°1..... Transfert de solde des honoraires de la SARL Ecce Terra pour un montant de 2 900 € HT

Envoyé en préfecture le 08/12/2023

Reçu en préfecture le 08/12/2023

Publié le

ID : 085-268501525-20231128-DEL2023_31-DE

SLO

Ce qui porte le montant du marché à 415 588,24 € HT.

	SAS TRIADE	SAS ECB	SARL AREST	SA ISOCRATE	SARL ECCE TERRA
Marché de base (HT)	159 630,00 €	89 300,00 €	48 850,00 €	79 200 €	7 900 €
Avenant 1 (HT)	21 470 €	8 617,65 €	441,18 €	3 079,41 €	-2 900 €
Nouveau montant du marché (HT)	181 100,00€	97 917,65 €	49 291,18 €	82 279,41 €	5 000 €

Sur l'avis favorable de la Commission Finances/Rocterie du vendredi 27 octobre 2023,

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VALIDE** l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre des travaux de construction de La Rocterie 2.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

DELIBERATION PUBLIEE

LE 08/12/2023

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme,

En Mairie, le 08/12/2023

Le Président du CCAS,
Louis GIBIER

Le secrétaire de séance
Jean-Maurice FOUASSON

